

GENERAL  
ASSEMBLYASSEMBLEE  
GENERALE

## COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE

COMPTE-RENDU DE LA SIXIEME SEANCE (SEANCE  
PRIVEE)

tenue dans les locaux de l'Y.M.C.A., Jérusalem, le lundi 16 juin 1947,  
à 16 heures.

## Présents :

Président : M. Sandstrom	(Suède)
M. Hood	(Australie)
M. Rand	(Canada)
M. Garcia Granados	(Guatemala)
Sir Abdur Rahman	(Inde)
M. Entezam	(Iran)
M. Blom	(Pays-Bas)
M. Garcia Salazar	(Pérou)
M. Lisicky	(Tchécoslovaquie)
M. Fabregat	(Uruguay)
M. Brilej	(Yougoslavie)
Secrétariat : M. Hoo (Secrétaire-général adjoint)	
M. Garcia Robles (Secrétaire)	

Le PRESIDENT ouvre la séance à 16 heures.

Audition des représentants du Gouvernement de la Palestine.

Le PRESIDENT présente aux membres de la Commission Sir Henry GURNEY, Secrétaire-général du Gouvernement de la Palestine, et M. D. C. MACGILLIVRAY, qu'il invite à prendre place à la table de la Commission. Il annonce que la présente séance a pour but de compléter les renseignements que contient le document intitulé "A Survey of Palestine" (Etude d'ensemble sur la Palestine) et demande à Sir Henry Gurney de donner un aperçu général de l'administration de la Palestine.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres de la Commission, Sir Henry Gurney explique comment est constituée l'administration de la Palestine et signale la distinction que fait le texte du mandat entre le Gouvernement du Royaume-Uni, puissance mandataire, et l'administration de la Palestine, créée en 1922 par le décret royal sur la Palestine (Palestine Order in Council).

/Sir Henry Gurney...

Sir HENRY GURNEY cite alors brièvement les dispositions principales du décret royal de 1922, et parle en particulier du Conseil législatif, des tribunaux, y compris les tribunaux militaires, de la structure du Gouvernement, de la division administrative du pays qu'il illustre au moyen de cartes.

Les membres de la Commission interrogent Sir Henry Gurney et M. MacGillivray sur ce que veut dire le Secrétaire général et sur d'autres aspects de l'administration de la Palestine.

La discussion s'ouvre à propos du district de Gaza, qui est, a dit Sir Henry Gurney, un district presque entièrement arabe.

Les membres de la Commission ayant demandé à avoir un compte rendu intégral des renseignements fournis, les questions et réponses sont reproduites pour la plupart in extenso, comme suit :

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Quelle est la population de ce district ?

Sir HENRY GURNEY : Elle est indiquée à la page 13 du supplément sous le titre "Gaza District". Le sous-district de Gaza a une population sédentaire de 150.000, auxquels il faut ajouter environ 90.000 Bédouins nomades dans le sous-district de Beersheba.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Quelle est la superficie du district ?

M. MACGILLIVRAY : 13.689 kilomètres carrés.

Le PRESIDENT : Qu'est-ce que l'on entend par Negev ?

Sir HENRY GURNEY : Le Negev n'est pas une division administrative. Tout le monde n'est pas d'accord sur ce que représente le Negev. Le mot lui-même signifie simplement "sud".

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Les chiffres de la population s'appliquent-ils à la fois au Negev et à Gaza ?

Sir HENRY GURNEY : Oui.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Le chiffre de 13.689 kilomètres carrés représente donc la superficie de Gaza et du Negev ?

Sir HENRY GURNEY : Il s'applique au district de Gaza, y compris le Negev. Mais les limites du Negev au nord ne sont pas légalement définies; c'est là souvent une question d'opinion.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : La population est-elle concentrée dans le nord, ou y a-t-il une population dans la partie sud du Negev ?

/Sir Henry Gurney...

Sir HENRY GURNEY : Non, la partie sud n'est pas habitée.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Le Negev est en somme plus ou moins désertique ?

Sir HENRY GURNEY : Oui.

M. MACGILLIVRAY : Le district de Gaza comprend deux sous-districts, celui de Gaza et celui de Beersheba. Le sous-district de Gaza est indiqué sur la carte. Il s'étend le long de la côte. Ce sous-district compte environ 150.000 habitants, presque tous sédentaires. La population du sous-district de Beersheba se compose en majeure partie de Bédouins; on y compte environ 90.000 Bédouins et 7.000 "sédentaires", ces derniers pour la plupart dans la ville de Beersheba. La densité du sous-district de Beersheba varie de 1 habitant par kilomètre carré dans le sud à 30 par kilomètre carré dans le nord-ouest. Le gros de la population se trouve dans le nord-ouest.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Quelle est la densité de population du sous-district de Gaza ?

M. MACGILLIVRAY : Je n'ai malheureusement pas de chiffres à ce sujet.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Est-elle beaucoup plus forte ?

M. MACGILLIVRAY : Beaucoup plus.

M. RAND (Canada) : Est-ce que ces détails figurent dans les ouvrages qui nous ont été remis ?

M. MACGILLIVRAY : Les chiffres de densité ne figurent pas dans le Survey. Il faut les calculer d'après les chiffres de population, qui figurent aux pages 12 et 13 du supplément, et les chiffres de superficie, qui sont également donnés, mais nous fournirons par écrit à la Commission les chiffres de densité pour chaque sous-district.

Le PRESIDENT : Ne serait-il pas possible d'indiquer la densité de la population sur une carte ?

Sir HENRY GURNEY : La carte qui porte le numéro 5 est une carte démographique qui indique la densité de la population.

Le PRESIDENT : Quand a-t-elle été dressée ?

Sir HENRY GURNEY : En 1944, mais il ne s'est guère produit de changements depuis cette date.

Le PRESIDENT : D'après cette carte, il y aurait 60.000 nomades.

Sir HENRY GURNEY : Le Survey donne le chiffre de 67.000. Il est très difficile de recenser les nomades avec exactitude et nous préférons dire 90.000 que 67.000.

/M. MacGillivray...

M. MACGILLIVRAY : Depuis 1931, tous les documents officiels se sont basés, en ce qui concerne les Bédouins, sur le recensement de 1931, mais les résultats préliminaires d'un recensement effectué l'année dernière, il y a moins d'un an, montrent un accroissement du nombre des Bédouins, et nous comptons qu'il y en a maintenant 91.000 dans le sous-district de Beersheba.

Le PRESIDENT : Le sous-district constitue-t-il la plus petite unité administrative du pays ?

Sir HENRY GURNEY : Oui. Il y a seize sous-districts. La Galilée en compte cinq, Gaza deux, Haifa un seul. Ils figurent tous sur la carte.

Le PRESIDENT : Est-ce le Commissaire de district qui est à la tête de l'administration d'un district ?

Sir HENRY GURNEY : Oui. Il est entouré de commissaires-adjoints de district et de fonctionnaires de district. L'administration compte six commissaires de district, trois sous-commissaires de district, trente-neuf commissaires adjoints de district, et cinquante-trois fonctionnaires de district. Vous trouverez ces renseignements à la page 31 du document intitulé "Estimates".

Le PRESIDENT : Comment le sous-district est-il organisé sur le plan administratif ?

Sir HENRY GURNEY : Le Commissaire-adjoint de district est à la tête du sous-district; il est assisté de fonctionnaires de district. Leur nombre dépend de l'importance et de la composition de la population.

Le PRESIDENT : Est-ce qu'il existe une certaine autonomie locale ?

Sir HENRY GURNEY : Oui. Il y a des conseils municipaux, des conseils locaux et des conseils de village dont la liste figure à la page 130 du volume I du Survey. Ces conseils sont très nombreux. Ce sont des autorités locales; elles prennent des arrêtés, fixent le montant des contributions, etc. Ce sont des organes élus, dans la mesure où on a pu procéder à des élections, mais dans certains cas la situation était si tendue et les conflits si violents qu'il a été impossible d'élire un organe et nous avons dû nommer des commissions. Mais, même dans ces cas, le Gouvernement s'est toujours efforcé de préserver l'autonomie locale.

Le PRESIDENT : Comment le corps électoral est-il constitué ?

Sir HENRY GURNEY : Vous voulez parler des électeurs ?

Le PRESIDENT : Oui. Qui prend part aux élections ?

/Sir HENRY GURNEY...

Sir HENRY GURNEY : Dans le cas de municipalités, quiconque remplit les conditions que prescrit l'ordonnance sur les municipalités (Municipal Corporations Ordinance). A Tel Aviv et à Petah Tiqva, seules municipalités entièrement juives, toute personne, homme ou femme, âgée de plus de 21 ans, qu'elle soit ou non citoyen palestinien, peut prendre part au vote.

Le PRESIDENT : Où peut-on trouver ces renseignements dans le Survey ?

Sir HENRY GURNEY : Au volume I, page 132.

Le PRESIDENT : Dans les autres cas, les Juifs et les Arabes prennent-ils part ensemble au vote ? Y a-t-il une liste électorale ?

Sir HENRY GURNEY : Il y a une liste électorale sur laquelle sont inscrits les Juifs et les Arabes. Il n'y a pas de listes distinctes. Il y a une liste commune pour chaque circonscription.

M. MACGILLIVRAY : En fait, il n'y a que quatre municipalités mixtes. Il n'y a pas de conseil local ou de conseil de village mixte. Ils sont soit entièrement arabes, soit entièrement juifs.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Quels sont ces conseils mixtes ?

Sir HENRY GURNEY : Les quatre conseils municipaux mixtes sont ceux de Haïfa, de Jérusalem, de Tibériade et de Safad.

M. BLOM (Pays-Bas) : Qui considère-t-on comme Juif ?

Sir HENRY GURNEY : Il n'y a pas de définition légale du Juif.

M. BLOM (Pays-Bas) : Si une Juive est mariée à un non juif, est-elle, du point de vue de la loi, considérée comme Juive ?

Sir HENRY GURNEY : Je ne sais pas. Aucune loi ne définit le mot "Juif".

M. RAND (Canada) : A quoi la juridiction du conseil municipal s'étend-elle ?

Sir HENRY GURNEY : Aux ponts et chaussées, à l'eau, à l'électricité, à l'hygiène, à l'instruction publique.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Et à la police locale ?

Sir HENRY GURNEY : Non.

M. RAND (Canada) : Le conseil municipal peut-il lever des impôts pour couvrir ses dépenses ?

Sir HENRY GURNEY : Certainement. Le budget municipal de Jérusalem pour l'année en cours s'élève à plus de LP.500,000.

/Le PRESIDENT....

Le PRESIDENT : Dans ces conseils mixtes, je suppose que les Juifs et les Arabes siègent en commun et travaillent en commun ?

Sir HENRY GURNEY : Oui.

Le PRESIDENT : Peut-on savoir quels résultats a donné cette collaboration ?

Sir HENRY GURNEY : Il n'y a que quatre conseils qui soient mixtes.

Le PRESIDENT : C'est de ceux-là que je parle.

Sir HENRY GURNEY : A Haïfa, vous pourrez voir par vous-mêmes, je crois, que cette collaboration donne de très bons résultats. A Jérusalem, nous avons dû abandonner ce système à la mort du maire arabe, il y a quelques années, le choix de son successeur ayant donné lieu à de sérieux différends. On n'a pu depuis lors procéder à l'élection d'un conseil municipal à Jérusalem. Il a fallu nommer une commission.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Vous avez bien dit le maire arabe ?

Sir HENRY GURNEY : Le Président s'appelle le maire.

M. MACGILLIVRAY : Le président d'un conseil élu porte le titre de maire; dans le cas d'une commission municipale, il porte le titre de président.

Le PRESIDENT : Dans le cas de municipalités qui ont un conseil entièrement arabe ou entièrement juif, je suppose que l'autre groupe de la population a le droit de vote ?

Sir HENRY GURNEY : Oui.

Le PRESIDENT : En somme, la majorité, du fait de sa supériorité numérique, exclut du conseil les membres de la minorité.

Sir HENRY GURNEY : A vrai dire, à part les quatre municipalités que nous avons citées, il n'y en a guère qui comptent de minorités appréciables. Il n'y a pas de Juifs à Gaza. Il n'y a pas d'Arabes à Tel Aviv.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Mais à Jaffa, par exemple, vous verrez qu'il y a une partie importante de la population qui est juive.

M. MACGILLIVRAY : C'est là une exception.

Sir HENRY GURNEY : La zone municipale de Jaffa comprend deux quartiers juifs qui touchent à Tel Aviv et qui pratiquement en dépendent, ce qui pose depuis longtemps un problème très délicat.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : La municipalité de Tel Aviv administre donc en réalité deux quartiers juifs de Jaffa.

/Sir HENRY GURNEY...

Sir HENRY GURNEY : Elle assure certains services publics.

M. ENTEZAM (Iran) : J'ai deux questions à poser. Tout d'abord, en ce qui concerne les lois électorales, je voudrais savoir si ces lois sont faites par la population elle-même ou par le Gouvernement. Nous savons que la procédure électorale n'est pas la même chez les Juifs et chez les Arabes. C'est ainsi que, chez les Juifs, les hommes et les femmes âgées de plus de 21 ans peuvent voter, ce qui n'est apparemment pas le cas chez les Arabes. Je voudrais savoir comment on concilie ces deux méthodes dans les districts mixtes ? Emploie-t-on l'une ou l'autre ?

M. MACGILLIVRAY : Je répondrai à la première question que c'est le Gouvernement qui fait la loi électorale; les conditions requises pour être électeur sont indiquées dans une annexe de l'Ordonnance sur les municipalités de 1934.

Le PRESIDENT : Est-ce que ce texte se trouve dans le Survey ?

M. MACGILLIVRAY : Le Survey ne reproduit pas le texte de cette loi, il ne fait que s'y référer.

Le PRESIDENT : Où peut-on le trouver ?

M. MACGILLIVRAY : Il est reproduit dans le "Volume of Laws for 1934, Municipal Corporations Ordinance." Quant à la seconde question de M. Entezam, je répondrai que dans les municipalités mixtes le corps électoral est constitué de la même façon que dans les municipalités arabes.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Même pour les Juifs ?

M. MACGILLIVRAY : Pour toute la population.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Le régime est le même pour tous.

M. MACGILLIVRAY : Oui.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Les femmes votent-elles ?

M. MACGILLIVRAY : Non; sauf à Tel Aviv et à Petah Tiqva, les femmes ne votent pas.

Le PRESIDENT : J'ai encore une question à poser. Dans quelle mesure les services du Gouvernement emploient-ils des Juifs ? Y a-t-il des Juifs et des Arabes qui travaillent pour le Gouvernement ?

Sir HENRY GURNEY : Oui. Le Gouvernement emploie, au total, 45.000 personnes: 67,5% d'Arabes, 20,7% de Juifs, 9,7% de Britanniques et 2,1% de nationalités diverses. Il s'agit là des chiffres de décembre 1945. Si l'on exclut la police, le pourcentage des Britanniques n'est que de 4,4%.

/Vous trouverez....

Vous trouverez les chiffres détaillés au tableau de la page 89 du supplément. La proportion des Arabes peut paraître élevée. L'une des raisons en est que les services de santé et d'instruction publique de la population juive, quoique subventionnés par le Gouvernement, n'emploient pas de fonctionnaires du Gouvernement; pour les Arabes, au contraire, l'instruction publique n'est assurée que par les fonctionnaires du Gouvernement. C'est là une des raisons pour lesquelles la proportion des Arabes est plus forte que celle des Juifs. Mais les Juifs gagnent proportionnellement plus que les Arabes, car ils occupent en général des postes plus importants.

M. MACGILLIVRAY : Le tableau de la page 89 indique que les salaires des Juifs fonctionnaires du Gouvernement représentent 24,4% du total des salaires, mais si l'on ajoute à la somme que représente ce pourcentage les sommes accordées à la communauté juive pour l'instruction et la santé publiques, on atteint 29,5% du total.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) Parmi les fonctionnaires juifs et arabes, combien y en a-t-il qui occupent des postes importants ? Combien y en a-t-il qui occupent un poste au moins égal à celui de commissaire de district ? Combien, sur ce nombre, y a-t-il d'Arabes, de Juifs, de Britanniques ? Je parle maintenant de chiffres. Y a-t-il des Arabes ou des Juifs qui soient membres du Conseil consultatif ?

Sir HENRY GURNEY : Non

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Y en a-t-il qui soient secrétaires du Gouvernement ?

Sir HENRY GURNEY : Oui.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Combien de Juifs ? Combien d'Arabes ?

Sir HENRY GURNEY : Nous n'avons pas à proprement parler de secrétaires du Gouvernement. Vous vous rappellerez que le Livre blanc de 1939 a enjoint à l'Administration de nommer des Palestiniens à des postes élevés. C'est ce que nous nous sommes toujours efforcés de faire, mais nous travaillons ici dans des conditions toutes spéciales : on ne peut pas mettre un Arabe à la tête d'une zone juive, ni un fonctionnaire juif à la tête d'une zone arabe, et dans les zones mixtes on ne peut choisir ni l'un ni l'autre, et il faut nommer un fonctionnaire britannique. C'est là une des difficultés qui nous a empêchés de nommer un Juif ou un Arabe au poste de commissaire de district. Il y a deux commissaires-adjoints de district, et nous espérons en avoir bientôt deux ou trois autres.

Le PRESIDENT : Est-ce que ce sont des Arabes ou des Juifs ?

/Sir HENRY GURNEY...



Sir HENRY GURNEY : Il y a à la fois des Arabes et des Juifs.

M. MACGILLIVRAY : Sur les deux, l'un est Arabe et l'autre est Juif; mais d'autres, tant Juifs qu'Arabes, font depuis un certain temps fonction de commissaires-adjoints.

Le PRESIDENT : Peut-on dire, si d'une façon générale, les Juifs ou les Arabes sont plus nombreux aux échelons supérieurs ?

M. MACGILLIVRAY : Vous trouverez des indications à ce sujet au tableau de la page 90 du supplément, qui est intitulé : "Numbers and Emoluments of Government Officers, by Salary Scale and Community, December 1945." Prenez par exemple les tribunaux. -

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Je viendrai aux tribunaux plus tard. J'ai un certain nombre de questions à poser, et j'essaie de ne pas les mélanger. J'essaie de commencer par l'Administration.

Sir HENRY GURNEY : En ce qui concerne l'Administration, nous n'avons que deux commissaires-adjoints de district.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Sur un total de combien ?

Sir HENRY GURNEY : Sur un total de 39.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : J'essaie en ce moment de voir ce que le Gouvernement britannique a pu faire au cours des trente dernières années. J'essaie de voir, d'après les résultats qu'elle a obtenus, dans quelle mesure la puissance mandataire a rempli les conditions que lui impose le mandat.

Sir HENRY GURNEY : Vous trouverez tous les faits à la page 90.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Pouvez-vous me dire combien il y a de juges à la Haute Cour ?

Sir HENRY GURNEY : Nous avons un président, sept juges, cinq présidents de tribunaux de district.

Sir ABDUR RAHMAN : Je ne parle que de la Haute Cour.

Sir HENRY GURNEY : Il y a sept juges à la Cour suprême.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Est-ce qu'un Palestinien a jamais été président de la Haute Cour ?

Sir HENRY GURNEY : Non.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : D'une façon générale, sur ces sept juges, combien sont Palestiniens ?

/M. MacGillivray.....

M. MACGILLIVRAY : Nous possédons le chiffre de l'année dernière. Sur les quatre juges qu'il y avait alors, deux étaient Britanniques et deux Palestiniens.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Il n'y avait donc que quatre postes occupés sur sept. A-t-on pourvu les postes vacants ?

Sir HENRY GURNEY : Non.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Combien de postes sont occupés ?

Sir HENRY GURNEY : Je crois que la majorité sont Palestiniens. Je ne veux pas être trop affirmatif, mais je crois que la majorité des juges sont Palestiniens.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : S'agit-il d'anciens membres du barreau ou de la magistrature ?

Sir HENRY GURNEY : D'Arabes et de Juifs.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Combien y a-t-il de Britanniques ?

Sir HENRY GURNEY : Je ne sais combien, sur les quatre ou cinq juges, il y en a de Britanniques.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Vous croyez que, sur ces quatre ou cinq juges, il y a peut-être trois Palestiniens ?

Sir HENRY GURNEY : Oui, mais cette question sort un peu de mon domaine.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Très bien. Y a-t-il en Palestine des universités, juives ou arabes ?

Sir HENRY GURNEY : Il y a l'Université hébraïque.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Quand a-t-elle été fondée ?

Sir HENRY GURNEY : Ce n'est pas une université du Gouvernement. C'est une université privée fondée en 1925.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Le Gouvernement n'a fondé jusqu'à présent aucune université ?

Sir HENRY GURNEY : Aucune.

Le PRESIDENT : Où les avocats arabes, par exemple, doivent-ils aller pour obtenir leurs titres ?

Sir HENRY GURNEY : Beaucoup vont à Beyrouth, ou en France, ou en Angleterre. Il y a également en Palestine une école de droit.

/Sir ABDUR RAHMAN....

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Combien y a-t-il d'écoles supérieures (collèges) en Palestine ?

Sir HENRY GURNEY : Est-ce que vous parlez d'écoles supérieures du Gouvernement ?

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : J'établis une distinction entre les écoles supérieures et les écoles.

Sir HENRY GURNEY : Il y a une école supérieure arabe du Gouvernement. Le Survey en donne une description détaillée. Le chapitre sur l'éducation donne la liste de toutes ces écoles.

Le PRESIDENT : Je voudrais savoir si ces écoles supérieures correspondent à ce que l'on appelle dans mon pays des écoles secondaires ?

Sir HENRY GURNEY : Je ne vous comprends pas très bien.

Le PRESIDENT : En général, on va d'abord à l'école primaire; si l'on veut une instruction plus poussée, on va à l'école secondaire, puis à une école supérieure.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Y a-t-il des écoles supérieures auxquelles on puisse aller à la sortie de l'école secondaire ?

Sir HENRY GURNEY : Dans notre système, il n'y a pas d'école supérieure entre l'école secondaire et l'université, mais l'enseignement secondaire comporte un stade intermédiaire.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Est-ce qu'il n'y a aucune institution d'enseignement du Gouvernement au delà de l'école intermédiaire ?

Sir HENRY GURNEY : Non.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Y a-t-il une école de médecine ?

Sir HENRY GURNEY : Non.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Y a-t-il une école normale ?

Sir HENRY GURNEY : L'école supérieure comporte une section de préparation à l'enseignement qui est actuellement en voie d'extension.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Quand a-t-elle été fondée ?

Sir HENRY GURNEY : Vers 1928.

Le PRESIDENT : Où les Arabes vont-ils faire leurs études supérieures dans les domaines qu'a mentionnés Sir Abdur ?

Sir HENRY GURNEY : Ils vont à l'Université américaine à Beyrouth, à la Sorbonne, ou dans les universités de province en Angleterre,

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Est-ce que la majorité vont à l'Université américaine à Beyrouth ?

Sir HENRY GURNEY : Oui.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Combien y a-t-il d'Arabes à l'Université Hébraïque ?

Sir HENRY GURNEY : Pratiquement aucun. Il y en a peut-être un ou deux.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Combien le Gouvernement a-t-il créé d'écoles primaires ? Je ne tiens pas à avoir de chiffres exacts.

Sir HENRY GURNEY : Le volume II contient un long chapitre consacré à l'enseignement (Chapitre 16). Si vous vous reportez à la page 647, vous verrez qu'il y avait en janvier 1946, 504 écoles arabes comptant 80.000 élèves, alors qu'en 1920 il y avait 171 écoles et 10.000 élèves.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Pourriez-vous me dire s'il est vrai que des centaines de milliers d'étudiants arabes ne peuvent, malgré leurs demandes répétées, trouver de place dans les écoles ?

Sir HENRY GURNEY : Il n'y a pas assez d'écoles.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Des Arabes ont essayé d'envoyer leurs fils à l'école et n'ont pas pu, parce qu'il n'y a pas assez d'écoles.

Sir Henry GURNEY : C'est exact.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Quel pourcentage du budget avez-vous consacré à l'instruction publique ?

Sir Henry GURNEY : Pas autant que nous ne l'aurions voulu.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Mais encore ?

Sir Henry GURNEY : Pour n'importe quelle année ?

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : 1946, ou 1945: peu importe.

M. MacGILLIVRAY : En ce qui concerne les demandes d'admission, le volume 2 contient à la page 648 un tableau qui indique le nombre des demandes d'admission aux écoles des villes et le nombre des enfants effectivement admis. En 1944, le pourcentage des admissions était de 54%.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Quel est le chiffre exact ?

M. MacGILLIVRAY : 8.716 demandes en 1944; le tableau donne les chiffres pour les années 1932 à 1944.

Sir Henry GURNEY : Pour l'année en cours, le budget prévoit 1.561.000 livres pour l'instruction publique.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Combien avez-vous dépensé en fait l'année dernière ? C'est cela qui m'intéresse, et non pas ce que vous comptez dépenser.

Sir Henry GURNEY : En 1946-1947, nous avons dépensé 1.416.000 livres.

Le PRESIDENT : Où peut-on trouver ce chiffre ?

/Sir HENRY GURNEY.....

Sir Henry GURNEY : A la page 7 des "Estimates". Vous y trouverez une rubrique intitulée "Revised Estimated Expenditure 1946-1947".

M. Garcia GRANADOS (Guatemala) : Combien dépensez-vous pour l'ordre public, c'est-à-dire pour l'armée et la police?

Sir Henry GURNEY : Nous ne dépensons rien pour l'armée. Pour la police, les dépenses s'élevaient l'année dernière à 6.052.000 livres; elles s'élèvent, cette année à 7.010.000 livres.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Alors que vous dépensez environ 1.000.000 de livres pour l'instruction publique. Le chiffre que vous nous avez donné tient-il compte des dépenses occasionnées par le maintien de l'armée?

Sir Henry GURNEY : Le Gouvernement de la Palestine ne dépense rien pour l'armée.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Je le sais, mais qui est-ce, alors?

Sir Henry GURNEY : Le Royaume-Uni.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Pouvez-vous me donner une idée des sommes consacrées à l'armée en 1946-47?

Le PRESIDENT : Nous reviendrons plus en détail par la suite sur la question du budget.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Y a-t-il une école d'architecture en Palestine?

Sir Henry GURNEY : Il n'y a pas d'école du Gouvernement.

M. Garcia GRANADOS (Guatemala) : Comment est composée la police?

Sir Henry GURNEY : La page 3 du supplément donne tous les détails à ce sujet. Bien que le chiffre réel, en ce qui concerne la police britannique, soit d'environ 4.000, l'effectif autorisé par le budget est de 5.271.

M. MacGILLIVRAY : Au 31 mars dernier, l'effectif total de la police était de 21.500. Ce chiffre comprend, outre l'effectif ordinaire, la police supplémentaire temporaire et la police auxiliaire.

Sir Henry GURNEY : Il comprend également la police des colonies juives. Les membres de la police supplémentaire temporaire sont presque uniquement affectés à la surveillance. Après une courte période d'entraînement, ils sont uniquement affectés à des fonctions de surveillance. Il est en fait excessif de les considérer comme faisant partie de la police.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Est-ce qu'ils sont affectés à leur localité, ou autre part?

Sir Henry GURNEY : Il n'existe aucune règle à ce sujet. Ils sont soit employés dans leur localité, soit transférés en un autre point.

M. Garcia GRANADOS (Guatemala) : Avez-vous dit 21.000 ou 31.000?

M. MacGILLIVRAY : 21.000

/M. GARCIA GRANADOS....

M. Garcia GRANADOS (Guatemala) : Comment se fait-il que les chiffres que vous indiquez ne correspondent pas à ceux qui figurent dans le Supplément?

M. MacGILLIVRAY : Le Supplément indique à la page 3 l'effectif autorisé. Je parlais moi-même de l'effectif réel de la police. L'effectif autorisé est celui pour lequel il est prévu des fonds dans le projet de budget: l'effectif réel n'atteint pas, en fait, l'effectif autorisé.

M. Garcia GRANADOS (Guatemala) : Est-ce que l'on procédera à de nouveaux recrutements jusqu'à concurrence de l'effectif autorisé ?

M. MacGILLIVRAY : Il n'en sera pas nécessairement ainsi, mais c'est une possibilité.

M. FABREGAT (Uruguay) : Quel est le pourcentage des illettrés chez les Juifs et chez les Arabes en Palestine?

Sir Henry GURNEY : Chez les Juifs, il est de 1 ou 2 %. Je crois que nous n'avons pas encore calculé le chiffre en ce qui concerne les Arabes. Je pourrais peut-être vous le donner par écrit.

M. MacGILLIVRAY : Je crois que les seuls chiffres que nous possédions concernent les enfants arabes qui ont reçu une certaine instruction. Dans les zones urbaines, 85% des garçons et 60% des filles ont reçu une certaine instruction, contre 63% des garçons et 7,5% des filles dans les zones rurales. Je crois qu'il n'existe aucun chiffre récent en ce qui concerne les adultes. Les dernières données que nous possédions datent, je crois, du recensement de 1931; on n'a pu procéder à un nouveau recensement depuis cette date.

M. FABREGAT (Uruguay) : Combien y a-t-il de professeurs dans les écoles secondaires du Gouvernement de la Palestine?

Sir Henry GURNEY : Il y a 302 professeurs de la catégorie III, 1603 de la catégorie IV. Ce sont là des fonctionnaires du corps enseignant. Il y a d'autre part 226 professeurs auxiliaires, soit un total de près de 2,200.

M. Garcia GRANADOS (Guatemala) : Je crois que vous n'avez pas répondu à la question de mon collègue de l'Uruguay sur l'analphabétisme chez les Arabes.

M. MacGILLIVRAY : Nous ne possédons pas de chiffres. Le dernier recensement remonte à 1931.

Sir Henry GURNEY : Je voudrais répondre à cette question par écrit.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Quel pourcentage du budget est consacré à la santé publique?

Sir Henry GURNEY : En 1946-47, 923.000 livres sur un budget de 21 millions de livres, soit un peu moins de 5%.

/M. LISICKY....

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : Cette somme est-elle uniquement affectée à la communauté arabe?

Sir HENRY GURNEY: Elle comprend également les subventions au Vaad Leumi et aux hôpitaux. En ce qui concerne la santé et l'instruction publiques, les sommes sont réparties de façon à assurer un traitement égal aux deux communautés, compte tenu de l'importance de leur population respective.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala): Pourriez-vous répéter les chiffres pour l'instruction publique?

Sir Henry GURNEY: Voici les chiffres pour l'année dernière: Instruction publique: 1.416.000 livres; santé publique: 923.000 livres; police: 6.052.000 livres.

M. MACGILLIVRAY: Il serait intéressant que vous connaissiez le pourcentage pour l'année 1944-1945. Pour la santé, il était de 3% des dépenses totales du Gouvernement. Vous trouverez ce chiffre à la page 630 du Volume II. Le tableau indique le pourcentage pour chaque année, depuis 1920. Un autre tableau vous donne à la page 649 les mêmes indications en ce qui concerne l'instruction publique. Pour 1944-1945, le pourcentage était de 3,91% des dépenses totales.

Mr. FABREGAT (Uruguay): Quel est le taux de la mortalité infantile dans les communautés juives et arabes de Palestine?

M. MACGILLIVRAY: Pour l'année 1946, le taux de la mortalité infantile pour 1000 enfants nés vivants figure au "Monthly Bulletin of Current Statistics" de mai 1947: Musulmans: 90,7; Juifs: 31,5; Chrétiens: 56,4. Ce bulletin est un organe mensuel du Service des Statistiques. Je crois que votre bibliothèque en possède des exemplaires.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Pourriez-vous m'indiquer l'effectif des troupes en Palestine en 1946-1947?

Sir HENRY GURNEY: Je ne le peux malheureusement pas.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Pourriez vous me le faire connaître plus tard?

Sir HENRY GURNEY: Ce n'est pas à moi qu'il faut adresser cette question, mais au représentant de la Puissance Mandataire.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Pourriez-vous me dire si le Gouvernement de la Palestine a, au cours des cinq dernières années, accordé des concessions à une communauté quelconque? Dans l'affirmative, à qui les a-t-on accordées et dans quel domaine? Les a-t-on accordées à des individus ou à des groupes?

Sir HENRY GURNEY: On n'a accordé aucune concession au cours des dix dernières années. Je vous renvoie aux termes du mandat, qui stipule que la puissance mandataire veillera à ce que les nationaux d'aucun pays ne soient l'objet de discrimination en Palestine. Les concessions accordées par le

/Gouvernement

Gouvernement de la Palestine l'ont été il y a plus de dix ans; il y en a trois principales. L'une a été faite à la Palestine Electric Corporation, pour la production et la distribution d'énergie électrique. La seconde a été faite à la "Palestine Potash Company", pour l'exploitation des ressources en potasse de la Mer Morte. La troisième concession a été faite à la "Jerusalem Electric and Public Services Corporation".

Le rapport de la Commission Peel décrit une autre concession qui avait été accordée par le Gouvernement turc et qui a été reprise par la Puissance Mandataire: il s'agit d'une concession pour l'assèchement et la mise en valeur des marais de la région du Lac Huleh, sur le Jourdain, au nord du lac de Tibériade.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : A qui ces trois concessions ont-elles été accordées à l'origine?

Sir HENRY GURNEY: Elles ont été accordées à des sociétés.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Etaient-elles composées d'Arabes, de Juifs ou de Chrétiens?

Sir HENRY GURNEY: La "Jerusalem Electric and Public Services Corporation" est une compagnie britannique. La "Palestine Electric Corporation" est ce qu'on peut appeler une compagnie juive. La "Palestine Potash Co." est également en partie juive et en partie britannique. La concession du lac Huleh avait été faite à des Syriens, mais elle a été rachetée par les Juifs et elle appartient actuellement à une Compagnie juive, la "Palestine Land Development Company".

La concession d'électricité de Jérusalem a été reprise à des grecs. Ce sont là les quatre concessions principales: trois d'entre elles fonctionnent encore, la concession du lac Huleh ne fonctionne plus.

Mr. MACGILLIVRAY: Il y a également quelques concessions de moindre importance. Tibérias, Hot Springs, El Hamma Mineral Springs, une concession d'entrepôts et une concession de phares. Vous les trouverez au chapitre sur les concessions, page 969 du volume II du Survey.

Il y a également certaines concessions intéressant l'industrie du pétrole qui sont également indiquées dans le Survey. L'une de celles-ci a été accordée au cours des dix dernières années: c'est la concession accordée en 1946 à la Trans-Arabian Pipeline Company.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala): Je voudrais revenir à la question du budget. Vous nous avez dit qu'il s'élève à 21 millions de livres pour l'année 1946. Or, il est dit à la page 3 que le total des dépenses pour 1945-46 était de 16 millions de livres.

Sir HENRY GURNEY: Je me base sur les chiffres révisés des dépenses prévues pour 1946-47, que l'on peut considérer comme équivalant aux chiffres réels de 1946. Ils figurent à la page 7 des "Estimates".

/M. GARCIA GRANADOS..



M. GARCIA GRANADOS (Guatemala): Quelle différence y a-t-il entre "Security" et "War Services"?

Sir HENRY GURNEY: On entend par "War services" ce qui reste des services de ravitaillement et de contrôle établis pendant la guerre, tels que le Contrôle des prix, les primes accordées pour certains produits essentiels, le contrôle des importations et des exportations, le contrôle des transports routiers et le sequestre des biens ennemis. Il ne s'agit pas du tout là de véritables dépenses militaires.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Avez-vous pu introduire en Palestine des lois sur le salaire minimum et sur le salaire maximum?

Le PRESIDENT: Nous verrons cette question lorsque nous étudierons le niveau de vie. Je voudrais en venir à la seconde question, à propos de laquelle j'ai des renseignements à demander; celle de la répartition de la population.

Sir HENRY GURNEY: Voici le chiffre total de la population de la Palestine à la fin du mois de juin: 1 million 887.000, non compris les nomades. 4 villes comptent à elles seules presque un tiers de la population: Tel Aviv, 184.000, Jérusalem, 165.000, Haifa, 145.000, (Juifs et Arabes en nombre à peu près égal) Jaffa, 102.000 (en majeure partie Arabes). Si l'on tient compte des nomades, la Palestine compte aujourd'hui environ deux millions d'habitants dont 625.000 Juifs. Il y a à la page 10 du Supplément un tableau comparé de la population actuelle et de la population en 1922; si l'on prend l'indice 100 comme base pour l'année 1922, nous avons maintenant 726 pour les Juifs, 221 pour les Musulmans et 203 pour les Chrétiens. Je voudrais vous signaler que vous trouverez à la section 1 du Vol. III, volume qui ne vous a pas été fourni, mais que nous tenons à votre disposition, un chapitre indiquant les bases sur lesquelles on a calculé le chiffre de la population.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Je sais que vous avez dû rencontrer deux sortes de difficultés: l'une est que les gens ignorants sont très difficiles à recenser. Ils ne veulent pas donner de chiffres exacts. L'autre est que certains immigrants juifs n'ont pu être comptés par le Gouvernement du Royaume-Uni parce qu'ils ne sont pas entrés en Palestine par des voies normales. Je voudrais savoir si les chiffres que vous nous donnez sont exacts, ou s'il s'agit d'une simple évaluation.

Sir HENRY GURNEY: Les chiffres sont exacts en ce qui concerne les Juifs.

M. MACGILLIVRAY: La base dont nous nous servons pour nos calculs est assez compliquée. Elle est expliquée à la section 1 du Vol. III, dont le Secrétaire général vient de vous parler.

/M. GARCIA GRANADOS

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : J'ai entendu dire que les Arabes n'auraient pas été recensés et que dans certains villages ils ont empêché les fonctionnaires de procéder au recensement. Les chiffres ne seraient alors que des évaluations du chef arabe du village. Je voudrais savoir si cela est exact.

M. MACGILLIVRAY: Est-ce que vous pensez au recensement de 1931? C'est le plus récent.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Oui.

M. MACGILLIVRAY: Nous savons que pendant les années de guerre, les chiffres de la population arabe, particulièrement dans les zones rurales, étaient en général grossis, les Arabes pensant ainsi obtenir des rations plus importantes; je crois que pour ces années les chiffres donnés sont plus élevés que les chiffres réels.

Sir HENRY GURNEY: Nous estimons que le recensement de 1931 a donné des résultats assez proches de la réalité. La méthode de calcul et la base employée, qui sont expliquées à la section I du volume III, sont évidemment sujettes à discussion.

Le PRESIDENT: Pouvez-vous nous indiquer comment les Juifs et les Arabes sont répartis dans le pays?

M. MACGILLIVRAY: J'ai ici quelques chiffres sur la répartition de la population en zones rurales et en zones urbaines. Ces chiffres ne figurent pas dans les documents qui vous ont été remis. La population urbaine représente 49% de la population totale. 74% des Juifs et 36% des Arabes habitent dans les zones urbaines.

Le PRESIDENT: Pouvez-vous nous indiquer dans quelles régions se concentre la population juive?

M. MACGILLIVRAY: Vous pouvez le voir d'après la carte. La population juive est indiquée en rouge, les Musulmans en bleu, les Chrétiens en jaune et les Drusses en vert. On voit que le gros de la population juive habite les plaines et les grandes villes: Jérusalem, Haifa, Tel-Aviv.

Le PRESIDENT: Il y a quelques colonies juives le long de la frontière orientale et dans la région du Lac de Tibériade.

M. MACGILLIVRAY: Oui, autour du Lac de Tibériade et dans la plaine d'Esdraelon, dans le bassin d'Huleh et la vallée du Jourdain. Pour ce qui est de la densité, vous pouvez voir d'après la carte que les régions les moins peuplées sont le sud du sous-district de Beersheba et la zone située entre la vallée du Jourdain et une ligne passant par Naplousse, Jérusalem et Hebron.

Le PRESIDENT: Est-ce que le Survey donne des chiffres à ce sujet?

M. MACGILLIVRAY: Non, il n'en donne pas.

/LE PRESIDENT.....

Le PRESIDENT: Je vous demanderai donc de nous les fournir. Pouvez-vous nous parler des tendances démographiques, de l'accroissement de la population arabe, par exemple, ou voulez-vous parler d'abord de l'immigration?

Sir HENRY GURNEY: Je crois que les statistiques démographiques, les taux de naissances et les tendances sont tous indiqués.

Le PRESIDENT: Et les statistiques de l'immigration?

Sir HENRY GURNEY: Celles-ci sont mises à jour à la page 17 du Supplément, où un tableau indique les sources de l'immigration juive et le nombre des immigrants enregistrés au cours des six dernières années.

Le PRESIDENT: Tient-il compte également de ce que le Gouvernement de la Palestine appelle l'immigration illégale?

Sir HENRY GURNEY: Non, il ne tient pas compte de l'immigration illégale.

M. MACGILLIVRAY: Il y a, à la page 23 du Supplément une section spéciale sur l'immigration illégale,

Il y a une tendance générale à l'accroissement de la population urbaine par rapport à la population rurale. Le bureau des statistiques du Gouvernement a, je crois, calculé qu'environ 80% des immigrants s'établissent dans les zones urbaines.

Le PRESIDENT: Est-ce que cet accroissement va de pair avec le développement de l'industrie? Si un immigrant s'installe dans une ville, cela suppose, à mon avis, qu'il doit trouver à travailler dans cette ville. Je crois que cette tendance est compensée par le développement de l'industrie.

Sir HENRY GURNEY: Oui.

M. MACGILLIVRAY: Le chômage est pratiquement inexistant.

Sir HENRY GURNEY: Vous nous demandez si les statistiques de l'immigration tiennent compte des immigrants illégaux: elles en tiennent compte, évidemment, à partir du moment où ceux-ci deviennent immigrants légaux. Dès qu'un immigrant est inscrit au quota, nos statistiques d'immigration en tiennent compte, mais elles ne tiennent pas compte des immigrants illégaux.

Le PRESIDENT: Je crois comprendre que la population arabe s'accroît continuellement. A quoi attribuez-vous cet accroissement? Est-ce à l'immigration, ou s'agit-il d'un accroissement naturel?

Sir HENRY GURNEY: Il s'agit d'un accroissement naturel, et non d'immigration.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Peut-on savoir si les immigrants dits illégaux gardent la nationalité de leur pays d'origine?

Sir HENRY GURNEY: Je dois vous demander, dans votre propre intérêt, de vous en tenir aux statistiques au cours de la présente séance. La question que pose le représentant de l'Inde a trait à la nationalité des immigrants, ce qui ne relève pas de la statistique.

/Le PRESIDENT...

Le PRESIDENT: Y a-t-il des statistiques à ce sujet?

M. MACGILLIVRAY: Il y a des statistiques sur les pays d'origine.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : La question est de savoir si les immigrants illégaux conservent la nationalité de leur pays d'origine.

Sir HENRY GURNEY: Certains la conservent, d'autres ne la conservent pas.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Qu'entend le Gouvernement de la Palestine par immigrants illégaux? S'agit-il de ceux qui entrent en Palestine en violation des dispositions du Livre Blanc du Gouvernement britannique, ou de ceux qui entrent en violation du mandat donné par la Société des Nations au Gouvernement britannique et qui, croyons-nous, lie ce Gouvernement?

Sir HENRY GURNEY: Le Gouvernement de la Palestine, comme tout autre gouvernement, contrôle l'immigration.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Le Gouvernement britannique tient un mandat de la Société des Nations. Les immigrants illégaux sont-ils ceux qui pénètrent en Palestine en violation du mandat?

Sir HENRY GURNEY: Le mandat n'est pas une loi. Le mandat est un document.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Il y avait un Covenant. Est-il illégal de violer les dispositions du Covenant?

Le PRESIDENT: Qu'entendez-vous par immigrants illégaux?

Sir HENRY GURNEY: Ce sont ceux qui essaient d'entrer en Palestine en violation des lois de la Palestine, et les lois de la Palestine sont faites en vertu du décret royal qui a institué le Gouvernement pour administrer la Palestine conformément au Mandat.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala) : Il me semblait que le Mandat, loin d'interdire l'immigration, s'efforçait de l'encourager.

Le PRESIDENT: On a répondu à votre question: on entend par immigration illégale l'immigration qui contrevient aux lois de la Palestine.

M. BLOM (Pays-Bas) : A la page 17 du Supplément, je vois, dans les statistiques d'immigration pour 1947, qu'il y a 2.800 immigrants qui ne sont ni juifs ni arabes, mais qui sont classés comme "divers".

Sir HENRY GURNEY : Ce sont des Arméniens, des Grecs, des Egyptiens, des Britanniques, des Français, des Américains.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie) : S'agit-il d'immigrants temporaires?

Sir HENRY GURNEY : Oui.

M. BLOM (Pays-Bas) : Sur quoi se base-t-on pour accorder des certificats d'immigration? Donne-t-on par exemple aux Juifs la priorité sur les Grecs ou sur les ressortissants d'autres pays?

/Sir HENRY GURNEY ...

Sir HENRY GURNEY: Le système est le suivant: le Gouvernement établit, conformément aux lois sur l'immigration, un quota mensuel qui est actuellement de 1700; sur ces 1700 certificats, 1500 vont aux Juifs, et 200 aux autres, Arabes, Américains, Britanniques, etc.. Il y a donc 200 certificats d'immigration permanente que n'importe qui peut solliciter.

Le PRESIDENT: Je vois qu'il y avait 1439 "divers" en 1945 et 2800 en 1946, ce qui est plus que les 200 dont vous venez de parler.

Sir HENRY GURNEY: Je parlais des chiffres actuels.

M. HOOD (Australie): Pouvez-vous me dire s'il y a une émigration importante hors de Palestine? Avez-vous des chiffres à ce sujet?

Sir HENRY GURNEY: Il existe des statistiques mais depuis de nombreuses années déjà l'émigration est insignifiante.

M. HOOD (Australie): Pourrons-nous avoir ces statistiques?

Sir Henry GURNEY: Oui, mais je n'ai pas les chiffres présents à l'esprit.

Le PRESIDENT: Il y a un index très utile à la fin du second volume. En 1927 il n'y a eu que 2.713 entrées dans le pays, contre 5.071 sorties.

Sir Henry GURNEY: L'année 1927 est la dernière année où l'émigration juive a dépassé l'immigration. Cette année-là, le nombre des Juifs quittant le pays a dépassé de 3.000 celui des immigrants.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Pouvez-vous me dire pourquoi l'immigration s'est accrue après 1927?

Sir Henry GURNEY: Je préfère m'en tenir aux statistiques. Je ne sais si les membres de la Commission possèdent des exemplaires du rapport de la Commission Peel. Ce document expose les faits jusqu'en 1936 mieux que ne le fait aucun autre document. On peut ne pas être d'accord avec ses conclusions, mais c'est un exposé classique sur la Palestine, qui est aussi vrai aujourd'hui qu'il l'était au moment de sa rédaction.

M. FABREGAT (Uruguay): Puis-je vous poser une question sur les conditions sociales en Palestine?

Le PRESIDENT: Nous allons bientôt étudier cette question. Je voudrais maintenant en venir à la population et à ses différentes occupations. Je suppose que le Survey contient des renseignements à cet égard.

M. MacGILLIVRAY: Je crois que vous trouverez dans le "National Income of Palestine" de 1944 dont vous possédez des exemplaires, le meilleur exposé sur cette question. Il y a à la page 27 une liste des principales professions et du nombre des personnes que chacune d'elles occupe.

Le PRESIDENT: Ceci répond à ma question. Vous nous avez dit d'autre part qu'il n'y a pratiquement pas de chômage.

M. MacGILLIVRAY: En l'absence d'un système général de placement de la main-d'oeuvre, il est difficile de vous donner des chiffres précis en ce qui concerne le chômage. On peut toutefois tirer certaines conclusions du fait

/que le niveau...

que le niveau des salaires est resté très élevé, et également du fait que la démobilisation de 21.000 soldats palestiniens n'a pas constitué de problème sérieux au point de vue du chômage.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Cela tient peut-être moins au chômage ou à l'absence de chômage qu'au prix élevé des produits alimentaires. C'est peut-être pour cette raison que le niveau des salaires est resté élevé.

Le PRESIDENT: Parlons d'abord du taux des salaires. Y a-t-il des statistiques à ce sujet?

M. MacGILLIVRAY: Les statistiques les plus récentes figurent aux pages 91 à 95 du Supplément. Vous trouverez un exposé plus complet aux pages 734 à 745 du document original.

Le PRESIDENT: On m'a dit que les salaires ont augmenté. Pouvez-vous me dire dans quelle mesure?

M. MacGILLIVRAY: Oui, le Supplément donne une comparaison des années 1939 et 1946.

Le PRESIDENT: Pouvez-vous donner une formule générale, un pourcentage?

Sir Henry GURNEY: Je peux vous dire que l'indice du coût de la vie en Palestine est actuellement de 277, en prenant 100 comme base en 1939.

Le PRESIDENT: Pouvez-vous nous donner des chiffres correspondants en ce qui concerne les salaires, par rapport aux salaires de 1939?

Sir Henry GURNEY: Vous trouverez à la page 735 un tableau des salaires, pour les Arabes et pour les Juifs, depuis 1939.

Le PRESIDENT: Il semble d'après ces chiffres que les salaires de la main-d'oeuvre arabe ont augmenté dans la même proportion?

Sir Henry GURNEY: Oui.

Le PRESIDENT: 272 contre 277 pour le coût de la vie?

Sir Henry GURNEY: Les chiffres sont presque identiques.

Le PRESIDENT: Le coût de la vie tend-il encore à augmenter?

Sir Henry GURNEY: La courbe a atteint son maximum. Elle est montée à 281 et elle est maintenant à 277, en légère baisse.

Le PRESIDENT: A quoi attribuez-vous cette augmentation?

Sir Henry GURNEY: En partie à la guerre qui a eu pour résultat une pénurie des biens de consommation, et à l'augmentation des dépenses militaires.

Le PRESIDENT: Est-ce cela qui a causé l'augmentation des salaires?

Sir Henry GURNEY: Ce sont les causes principales de l'augmentation du coût de la vie.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Le niveau de la vie a-t-il changé?

Sir Henry GURNEY: Oui, mais sur une période de 25 ans.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Je voulais dire entre 1939 et 1946.

Sir Henry GURNEY: J'en doute, en tout cas pas d'une façon appréciable.

/LE PRESIDENT...

Le PRESIDENT: Nous venons de parler du chômage. Je voudrais maintenant vous poser la question inverse: y a-t-il une pénurie quelconque de main-d'oeuvre?

Sir Henry GURNEY: Il y a une pénurie de main-d'oeuvre pour certains métiers qui nécessitent des spécialistes. L'industrie du bâtiment, comme dans tous les autres pays, manque de main-d'oeuvre qualifiée. Elle pourrait absorber un nombre important d'ouvriers. Je crois toutefois que cette capacité d'absorption se limite à l'industrie du bâtiment. C'est là une question d'opinion. Le fait que nous ayons pu récemment démobiliser 21.000 soldats et leur trouver un emploi à tous, sauf à 700, est, je crois, très significatif.

M. MacGILLIVRAY: Au 31 décembre dernier, il n'y avait que 700 personnes nécessitant une aide financière temporaire. Vous demandiez les causes de l'augmentation du coût de la vie. Je voudrais vous signaler un bref examen de ces causes que vous pourrez trouver à la page 15 du document intitulé "National Income of Palestine", sous le titre "The inflation of money values". Vous trouverez également à la fin de cette section un exposé des répercussions des dépenses militaires sur le coût de la vie.

Le PRESIDENT: Je crois que le moment est venu de parler du niveau de vie.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): On nous a donné la réponse: il ne s'est guère élevé entre 1939 et 1946.

Le PRESIDENT: Oui, mais je crois que nous pouvons d'abord poser la question d'une façon générale puis en venir aux différents groupes de population.

M. MacGILLIVRAY: Vous trouverez l'essentiel des renseignements à ce sujet au chapitre 16 sous le titre "The social services". Il y a une section spéciale consacrée au niveau de vie des Arabes de Palestine (Vol.2 du Survey, Chapitre 16, page 697 "The Standard of Living of Palestinian Arabs").

Le PRESIDENT: Pouvez-vous nous dire s'il y a une différence sensible entre le niveau de vie des Arabes et celui des Juifs?

Sir Henry GURNEY: Il y a évidemment une différence sensible dans leur mode de vie. Ce sont deux peuples très différents. Lorsque l'on compare leur niveau de vie, il faut, je crois, ne pas oublier que les Arabes ne tiennent pas nécessairement à vivre comme les Juifs, et inversement. Si donc vous voulez comparer les niveaux de vie, vous n'avez pas vraiment de critère commun.

Le PRESIDENT: Peut-être aurait-il fallu demander s'il y a une différence entre les salaires des Juifs et ceux des Arabes?

Sir Henry GURNEY: La réponse est: oui.

Le PRESIDENT: Cette différence est-elle appréciable?

M. MACGILLIVRAY: Oui.

M. RAND (Canada): Est-ce que les conditions de vie des Arabes ont tendance à se modifier?

/Sir HENRY GURNEY...

Sir Henry GURNEY : C'est une chose que vous pourrez voir par vous même. Mais c'est un fait que depuis 25 ans, le niveau de vie des Arabes s'est élevé.

M. RAND (Canada) : A quel point de vue ?

Sir Henry GURNEY ; Au point de vue du logement, de l'hygiène, de la nourriture, de l'instruction.

M. RAND (Canada) : Ceci ne vaut-il pas également pour les autres groupes ?

Sir Henry GURNEY : Si.

Le PRESIDENT : Mais, si je comprends bien, les conditions d'hygiène ne sont pas les mêmes dans les deux groupes. Les taux de mortalité que vous nous avez cités montrent que les conditions de vie des Arabes sont inférieures à celles des Juifs; n'est-ce pas vrai ?

Sir Henry GURNEY : C'est exact. Les conditions de logement sont infiniment pires chez les Arabes. Mais elles sont bien meilleures qu'elles ne l'étaient.

Le PRESIDENT : Cela tient peut-être aussi à leur mode de vie ?

Sir Henry GURNEY : Sans aucun doute.

M. RAND (Canada) : L'amélioration des conditions de logement a-t-elle un effet sur leur mode de vie ? Comment se manifeste cette amélioration ?

Sir Henry GURNEY : Elle va de pair avec l'instruction.

M. RAND (Canada) : Est-ce que l'on va chez les Arabes vers une amélioration générale des conditions de logement ? Est-ce qu'il en est de même dans les zones juives ?

Le PRESIDENT : Nous pourrions nous en rendre compte au cours de nos déplacements à travers le pays.

M. MACGILLIVRAY : On peut observer chez les Arabes l'influence d'une civilisation occidentale et une tendance à abandonner le type classique de la maison arabe, particulièrement en ce qui concerne la toiture. En fait, certains Arabes ont demandé à des architectes juifs d'établir les plans de leur maison.

M. RAND (Canada) : Y a-t-il des améliorations du point de vue sanitaire ?

M. MACGILLIVRAY : Oui.

M. RAND (Canada) : En est-il de même en ce qui concerne les méthodes d'instruction ?

M. MACGILLIVRAY : Oui. L'hygiène figure au programme des écoles, en particulier à celui des écoles de filles.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde) : Existe-t-il des lois sur la vaccination ?

M. MACGILLIVRAY : Certainement. Les lois sur la santé publique autorisent le directeur du service de santé à prescrire certaines mesures intéressant la santé publique.

/Sir HENRY GURNEY....



Sir Henry GURNEY : La vaccination obligatoire est prévue.

M. MACGILLIVRAY : Mais cela seulement sur l'ordre du directeur des services médicaux.

Le PRESIDENT : Je suppose que la population nomade conserve ses habitudes traditionnelles.

Sir Henry GURNEY : Elle s'en tient à l'agriculture.

M. ENTEZAM (Iran) : Avant de passer à la question des nomades, je voudrais demander si l'augmentation des tarifs et des droits douaniers, destinée à protéger les industries locales, a influé sur l'augmentation du coût de la vie et sur le niveau de vie de la population.

Sir Henry GURNEY : Cette question sort un peu de l'examen des statistiques, qui est, je crois l'objet principal de cette séance.

Le PRESIDENT : Il faudrait poser la question sous la forme de statistiques.

M. ENTEZAM (Iran) : Je crois que vous n'avez pas répondu à ma question.

Sir Henry GURNEY : Les droits de douane et les droits de régie n'ont pas été augmentés récemment.

Le PRESIDENT : Je crois que nous verrons beaucoup de choses quand nous visiterons le pays.

Sir Henry GURNEY : La sécheresse que nous avons eue cette année est la pire que nous ayons eue depuis longtemps, et je crois qu'il n'y a dans le Negev qu'environ 30 pour cent de la population normale de Bédouins, car ils n'ont eu aucune récolte cette année. Il n'y a pas eu la moindre pluie, et je crois que vous feriez bien de tenir compte de ce fait quand vous visiterez cette région.

Le PRESIDENT : Est-ce que le gouvernement les a ravitaillés ?

Sir Henry GURNEY : Nous envoyons dans cette région du fourrage pour les animaux, des vivres pour la population, à laquelle nous venons en aide. Le coût total des mesures spéciales d'assistance prises dans cette région est de 600.000 livres.

Le PRESIDENT : Est-ce que ces 600.000 livres figurent parmi les dépenses occasionnées par la guerre (war expenditure) ?

Sir Henry GURNEY : Non, ce sont des dépenses supplémentaires.

Le PRESIDENT : Je crois que nous pouvons laisser là le problème du niveau de vie. Notre tournée d'inspection nous fournira la réponse à un bon nombre de questions à cet égard.

Le budget a suscité un grand nombre de questions. Je crois que nous trouverons les réponses dans le Survey.

Sir Henry GURNEY : Oui, au volume 2 et aux pages 72 à 79 du Supplément.

/Le PRESIDENT...

LE PRESIDENT: Je voudrais maintenant passer aux statistiques du commerce extérieur.

Sir HENRY GURNEY: Pour l'année 1946, le chiffre total des importations pour la Palestine s'élève à 70 millions de livres et celui des exportations à 24,5 millions de livres. Ces renseignements figurent aux pages 41 à 46 du Supplément. Le premier tableau de la page 41 vous donne les statistiques du commerce.

LE PRESIDENT: Il y a aussi des tableaux indiquant les importations et les exportations. Y a-t-il également les pays d'origine et les pays de destination?

Sir HENRY GURNEY: Oui, à la page suivante.

LE PRESIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser à ce sujet?

(Pas de réponse).

LE PRESIDENT: Quelles sont les principales industries de la Palestine?

Sir HENRY GURNEY: En valeur, la principale industrie d'exportation est celle des agrumes; nous comptons exporter environ 12 millions de caisses cette année. Quand je dis cette année, je pense à la saison d'exportation qui va de novembre à avril. En second lieu vient la potasse, qui est produite par les sociétés concessionnaires dont nous avons parlé. L'industrie de la taille des diamants occupe le troisième rang.

LE PRESIDENT: Est-ce là une industrie nouvelle?

Sir HENRY GURNEY: Elle est assez récente. Elle date en réalité de 1939. Elle s'est développée en partie du fait de l'invasion des Pays-Bas en 1940. On évalue la production de 1946 à 5,5 millions de livres.

/Sir Henry Gurney...

LE PRESIDENT: Où existe-t-il des statistiques sur l'industrie de la potasse?

Sir HENRY GURNEY: Vous trouverez à la fin du Volume I du Survey, à la page 497, un chapitre consacré à l'industrie. Si nous regardons à la page 526, nous voyons que l'industrie de la potasse ne se limite pas à ce seul produit; c'est une industrie chimique qui opère en deux points des rives de la Mer Morte, l'un au nord et l'autre au sud. Les produits principaux en sont la potasse, le brome, le chlore, le chlorate de potasse, la soude caustique et l'hydrate de potasse. Il s'agit là d'une industrie chimique très importante dont on évalue la production à environ 1,5 millions de livres par an.

LE PRESIDENT: C'est là le chiffre pour l'année 1942?

Sir HENRY GURNEY: Oui. Il est resté ? peu près le même.

LE PRESIDENT: Toutes les industries qui figurent au tableau de la page 526 sont-elles des industries d'exportation ou des industries d'importation?

Sir HENRY GURNEY: Les autres sont des industries locales et ne travaillent pas pour l'exportation.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): L'industrie de la potasse est-elle importante?

Sir HENRY GURNEY: Certes.

LE PRESIDENT: Je dois ici avouer mon ignorance. A quoi sert la potasse? Est-ce un engrais?

Sir HENRY GURNEY: C'est un engrais phosphaté.

Sir ABDUR RAHMAN (Inde): Dans quelle mesure est-elle utilisée en Palestine même, et dans quelle mesure est-elle exportée?

Sir HENRY GURNEY: La Palestine peut avoir toutes les /quantités....

quantités dont elle a besoin.

M. MACGILLIVRAY: Il y a à la page 37 du Supplément une indication intéressante en ce qui concerne l'industrie principale. Deux tableaux donnent le détail des plantations d'agrumes appartenant à des Arabes et de celles appartenant à des Juifs. Le total montre que, dans les deux cas, la superficie est presque la même. Les Arabes possèdent 127.377 dunums, soit un peu plus que les Juifs (120.897 dunums).

M. LISICKY (Tchécoslovaquie): Est-ce que la production est la même dans les deux cas?

M. MACGILLIVRAY: La production n'est pas indiquée. Les tableaux groupent les plantations d'après leur qualité: plantations de première classe, de deuxième classe, de troisième classe.

LE PRESIDENT: Quelles sont les principales importations?

Sir HENRY GURNEY: En valeur, l'importation la plus importante est celle du pétrole. La Palestine, qui n'a ni bois ni charbon, utilise le pétrole pour tous les usages: chauffage, cuisine, énergie.

LE PRESIDENT: Existe-t-il un tableau des importations?

Sir HENRY GURNEY: Oui, aux pages 44 et 45 du Supplément.

M. ENTEZAM (Iran): Je vois à la page 47 que les importations ont presque doublé entre 1945 et 1946. Quelle peut en être la raison?

Sir HENRY GURNEY: Il s'agit de la reprise du commerce, vers le fin de la guerre, à laquelle vient s'ajouter l'entrée de capitaux importants.

LE PRESIDENT: Les exportations ont-elles augmenté dans les mêmes proportions?

/Sir Henry Gurney....

Sir HENRY GURNEY: Non, pas dans les mêmes proportions.

Elles étaient de 24 millions pour 1946 contre 20 millions pour 1945, augmentation bien minime en comparaison, et qui laisse en 1946 un déficit de 46 millions à la balance du commerce.

LE PRESIDENT: Quelqu'un a-t-il des questions à poser au sujet de l'économie du pays?

M. LISICKY (Tchécoslovaquie): Je voudrais que l'on parle des ports et de leurs possibilités de développement.

SIR HENRY GURNEY: Le port principal est Haifa, qui est contrôlé par le Gouvernement. Il est géré par l'administration des Chemins de Fer. L'administrateur général des chemins de fer est en même temps directeur du port. Le second port est Jaffa, le vieux port arabe de la Palestine. Tel-Aviv, à côté, a développé son propre port, géré par le Marine Trust. Du point de vue du gouvernement, les ports de Tel-Aviv et de Jaffa ne font qu'un. Il n'y a pas d'autre port en Palestine, et il n'est guère possible d'en créer.

LE PRESIDENT: Y a-t-il des statistiques sur le trafic global des différents ports?

M. MACGILLIVRAY: Vous trouverez à la page 857 du second Volume les statistiques jusqu'à l'année 1944. Les derniers chiffres figurent à la page 113 du Supplément.

LE PRESIDENT: Est-ce que certains ports ont tendance à se développer aux dépens des autres? Le trafic maritime a-t-il tendance à utiliser un certain port plutôt qu'un autre?

Sir HENRY GURNEY: Le trafic tend à se diriger sur Haifa, dont les installations sont bien meilleures. Haifa est un port en eau profonde. A Jaffa comme à Tel-Aviv, le déchargement des navires se fait au moyen d'allèges.

/LE PRESIDENT...

LE PRESIDENT: Je crois qu'il y a à la page 1272 du volume 3 un chapitre consacré à la répartition de la population d'après son activité économique. Que trouve-t-on dans ce chapitre?

SIR HENRY GURNEY: On a rédigé le volume 3 pour répondre aux vœux de la Commission anglo-américaine qui voulait avoir les chapitres consacrés à des sujets particuliers. Il n'aurait sans cela jamais été rédigé.

LE PRESIDENT: Oui, mais quelles indications nous donne ce chapitre? Je voudrais seulement savoir si la répartition de la population en différents groupes du point de vue économique signifie que chacun d'eux a ses propres entreprises et qu'ils ne sont pas économiquement rattachés l'un à l'autre.

SIR HENRY GURNEY: Vous verrez que les Juifs emploient en général des Juifs et les Arabes des Arabes. Il y a actuellement en Palestine un mouvement arabe de boycottage des produits juifs.

LE PRESIDENT: Est-ce que c'est un boycottage efficace?

SIR HENRY GURNEY: Je ne sais s'il est pleinement efficace, mais il n'est pas sans avoir d'effet.

SIR ABDUR RAHMAN (Inde): De quand date ce mouvement?

SIR HENRY GURNEY: De 1945.

LE PRESIDENT: Ce boycottage a-t-il entraîné une baisse de production de l'industrie juive?

SIR HENRY GURNEY: Je ne crois pas.

LE PRESIDENT: Puisque nous parlons d'industrie, il serait peut-être bon de savoir comment se répartissent les industries dans les deux groupes. N'y a-t-il pas une importante industrie arabe?

/SIR HENRY GURNEY...

Sir HENRY GURNEY: Non, les principales industries sont juives. Il y a une industrie arabe des textiles, qui est assez récente, et il y aura bientôt une industrie arabe du ciment. Mais pour le moment, la grande majorité des industries sont juives.

LE PRESIDENT: Est-ce que les industrie juives emploient beaucoup de main d'oeuvre arabe?

Sir HENRY GURNEY: Non.

LE PRESIDENT: Emploient-elles de la main d'oeuvre juive?

Sir HENRY GURNEY: Oui.

M. GARCIA GRANADOS (Guatemala): Y a-t-il de la main d'oeuvre arabe dans l'agriculture juive?

Sir HENRY GURNEY: Il y en a dans l'agriculture, mais nous parlons en ce moment de l'industrie.

M. BLOM (Pays-Bas): J'ai quelques questions à poser. Tout d'abord, est-ce que le pétrole fait partie du système économique de la Palestine? Le pétrole qui est importé et raffiné en Palestine, puis ré-exporté, joue-t-il un rôle dans l'économie du pays? Est-ce qu'il figure dans les statistiques d'exportations?

M. MACGILLIVRAY: Je ne peux pour le moment vous donner de détails. Je vous donnerai une réponse par écrit.

M. BLOM (Pays-Bas): M. le Président, j'ai une autre question à poser. Je ne suis pas un expert, et je ne vois pas très bien comment on peut équilibrer la balance commerciale avec 70 millions de livres d'importations et seulement 20 millions de livres d'exportations.

Sir HENRY GURNEY: Avant tout, grâce à des capitaux importés - des capitaux juifs.

M. LISICKY (Tchécoslovaquie): Est-ce qu'ils sont importés par les immigrants?

/SIR HENRY GURNEY ...

Sir HENRY GURNEY: Non, pas par les immigrants.

LE PRESIDENT: Par des organisations juives alors?

Sir HENRY GURNEY: Oui. En fait, l'argent ainsi importé ne correspond à aucune exportation. C'est de l'argent qui entre dans le pays et qui est investi.

M. MACGILLIVRAY: Vous trouverez à ce sujet un tableau intéressant à la page 65 du Supplément.

M. BLOM (Pays-Bas): Existe-t-il des statistiques dignes de foi sur le volume des capitaux juifs qui entrent dans le pays?

Sir HENRY GURNEY: Vous en trouverez à la page 65: Transferts aux institutions nationales juives et aux institutions religieuses et charitables (juives et non-juives): 9,5 millions de livres.

M. ENTEZAM (Iran): Il existe également, dans bien d'autres pays, une différence très nette entre les importations et les exportations; elle est souvent compensée par des exportations, telles que les dépenses de touristes par exemple. Je me demande s'il n'existe pas de tels éléments en Palestine. Je pense aux touristes et également à l'exportation de produits raffinés du pétrole, puisqu'il existe des raffineries dans le pays. De tels éléments rétablissent peut-être l'équilibre de la balance; sinon, la différence est si grande que l'on se demande comment on peut la combler.

Sir HENRY GURNEY: En ce qui concerne l'industrie touristique, il y a eu en 1946 un déficit d'un million et demi de livres. La réponse à votre question, nous la trouvons évidemment dans l'importation de biens de production qui ne sont pas payés. Il ne sort pas d'argent du pays. Il n'y a pas de commerce extérieur qui permette de rétablir l'équilibre. Les dépenses militaires représentent 23,5 millions de livres.

/Ces dépenses ....



Ces dépenses sont payées par le Gouvernement britannique.

LE PRESIDENT: 23,5 millions en 1946 - c'est là environ la moitié de la différence.

M. BLOM (Pays-Bas): Je ne sais si ma question rentre dans le cadre de ce que nous discutons en ce moment. A qui appartiennent les terrains et bâtiments qui sont propriété publique? Est-ce à la Palestine, ou est-ce au Royaume-Uni?

Sir HENRY GURNEY: Le Royaume-Uni n'est propriétaire en Palestine que de deux camps militaires dont l'importance est négligeable. Le Gouvernement de la Palestine a repris à l'administration turque les domaines d'Etat qui appartenaient à l'Etat Turc. Je crois que la superficie actuelle des domaines d'Etat est un peu plus d'un million de dunums. Il y a environ quatre dunums par acre. Le Gouvernement possède donc environ 250.000 acres. Il possède très peu de bâtiments. En fait, les seuls bâtiments qui, à Jérusalem, appartiennent au Gouvernement, sont le palais du Gouvernement, et la poste centrale. Le Gouvernement n'a jamais fait construire de bureaux, pensant qu'il ne serait peut-être plus en Palestine avant leur achèvement.

LE PRESIDENT: Est-ce que tout ceci figure dans le Survey?

SIR HENRY GURNEY: Oui.

LE PRESIDENT: Pourriez-vous nous indiquer à quelle page?

SIR HENRY GURNEY: Pas en ce qui concerne les bâtiments.

LE PRESIDENT: En ce qui concerne les terrains?

SIR HENRY GURNEY: Oui.

M. MACGILLIVRAY: Vous trouverez les chiffres les plus récents à ce sujet à la page 31 du Supplément.

M. BLOM (Pays-Bas): Les installations portuaires sont-elles propriété de la Palestine?

/Sir HENRY GURNEY ...

SIR HENRY GURNEY: Elles appartiennent à la Palestine à Haïfa et à Jaffa. Le port de Tel-Aviv appartient au Marine Trust, compagnie privée.

M. RAND (Canada): Le réseau de chemins de fer a-t-il été construit avant ou après le mandat?

SIR HENRY GURNEY: Avant le mandat. Nous l'avons repris.

M. MACGILLIVRAY: Une partie du réseau a été construite par l'armée britannique au cours de son avance en Palestine en 1917-1918. Ce qui existait avant était propriété turque.

LE PRESIDENT: Je crois que nous pouvons en rester là en ce qui concerne les questions économiques. Il y a deux questions que nous pourrions, je crois, examiner très rapidement. Je pensais vous interroger sur les syndicats et les coopératives mais je vois que le Survey donne des renseignements très détaillés à cet égard.

SIR HENRY GURNEY: Oui, vous trouverez à la page 757 des renseignements sur les syndicats juifs.

LE PRESIDENT: Est-ce que les statistiques sur l'effectif des membres sont à jour?

M. MACGILLIVRAY: Elles ne le sont pas tout-à-fait.

SIR HENRY GURNEY: Vous trouverez à la page 142 du Supplément les statistiques intéressant les Arabes.

M. MACGILLIVRAY: Et également à la page 763 du second volume.

LE PRESIDENT: Est-ce que le même volume traite des coopératives?

M. MACGILLIVRAY: Vous les trouverez au volume 1, chapitre 9, section 5 (b), page 357.

LE PRESIDENT: Ces chiffres sont-ils également assez récents? N'y a-t-il eu aucun changement important?

/SIR HENRY GURNEY....

SIR HENRY GURNEY: Aucun.

LE PRESIDENT: Je crois que nous trouverons les indications sur les organisations religieuses et politiques au volume 2, chapitres 22 et 23.

SIR HENRY GURNEY: Oui. Le Supplément donne également un bref résumé de la situation religieuse. Les questions religieuses sont exposées sous une nouvelle forme à la page 120 du Supplément, où vous trouverez une brève description des Lieux Saints, de l'histoire religieuse de la Palestine et de ses organismes religieux.

M. MACGILLIVRAY: Vous trouverez à la dernière section du Supplément, à la page 137, les derniers renseignements sur le Haut Comité arabe et les partis politiques juifs.

LE PRESIDENT: Il est très tard, il nous faut clore cette séance. Je tiens à remercier Sir Henry Gurney et M. MacGillivray de l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée et des renseignements qu'ils nous ont fournis en ce qui concerne les documents que nous avons reçus.

(La séance est levée à 19 h.).